



**Conseil général**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

**du 14 décembre 2020**

**N° 2/ 2020**

Madame la Présidente, R. Alma, ouvre la 2ème séance du Conseil général de l'année 2020 à 20h15.

La Présidente explique aux membres le plan de protection établi avec la Municipalité et approuvé par le Préfet qui a autorisé cette séance.

La Présidente invite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence et ainsi rendre hommage à M. Raymond Golaz décédé le 22 novembre 2020. M. R. Golaz était un membre du Conseil général et de la Commission de gestion et a occupé la fonction d'un Syndic très apprécié pendant 8 ans.

Seuls les citoyens assermentés à ce jour ont reçu les documents pour la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

**Ordre du jour**

1. Appel, assermentations, promotions civiques
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. **Election complémentaire d'un membre de la Commission de gestion**
8. Election complémentaire d'un membre suppléant auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon
9. Préavis municipal n°05/2020 concernant le budget 2021
10. Préavis municipal n°06/2020 – concernant la révision des statuts de l'ORPC
11. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour avec la modification à l'**unanimité**.

### **1. Appel, assermentations et promotions civiques**

Citoyens assermentés au 16 décembre 2020	82
Citoyens assermentés ce soir	2
Total des citoyens assermentés	84
Citoyens présents à l'appel	40
Citoyens excusés	23
Citoyens absents	21

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés au 14 décembre 2020, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

**Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité pour les votes de ce Conseil est 21 (total des citoyens présents à l'appel / 2 + 1).

#### **Citoyens assermentés ce soir**

MM Laurent Egli, Serge Liardon

#### **Citoyens excusés**

Mmes C. Corrales, M. Harrop, E. Beaud, J. Märki, M.-L. Ducrest, R. Auslender, S. Gobet, S. Seatter, K. Loizeau, H. Pickenhagen

MM M. Harrop, J. M. Bonello, M. C. Scheffre, R. Märki, A. Hirschy, A. Berger, S. Haefliger, G. Moget, E. Suardet, N. Loizeau, U. Zancarlin, R. Ramseyer, J.-L. Loizeau

#### **Citoyens absents**

Mmes I. P. Jaquet, D. Junod, M. Levet-Hagmajer, E. Rolli, N. Strub,

MM J.-C. Bartolini, L. Bignolas, E. de Freitas, F. Droz, J. Gantenbein, M.-E. Junod, S. Lanzoni, P. Ostan, G. Roux, F. Salina-Borello, J. Steudler, R. Strub, J.-E. Tribout, E. Van Lancker, F. Zanetta, L. Bänziger

#### **Promotions civiques**

Suspendues jusqu'à la prochaine séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020**

Le Procès-verbal est accepté par l'assemblée à la majorité avec une abstention.

### **3. Propositions individuelles et pétitions**

Proposition de M. et Mme Odiard concernant un projet de construction d'un terrain multisports (lettre en annexe).

Le projet a été remis à la Municipalité.

#### **4. Communications du bureau**

Concernant les prochaines élections communales l'arrêté de convocation sera affiché au pilier public dès le 4 janvier 2021.

L'assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité est prévue le mardi 25 mai à 19h en présence de M. le Préfet Olivier Fargeon.

La prochaine séance du Conseil général est fixée le lundi 21 juin 2021 à 20h15.

#### **5. Communications des représentants aux associations intercommunales**

**SITSE** (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)  
M. A. Fiaux lit le rapport (rapport en annexe).

**AJET** (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)  
M. S. Bertalan lit le rapport (rapport en annexe).

**ASCOT** (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)  
Mme U. Bänziger lit le rapport (rapport en annexe).

**Conseil intercommunal du Conseil régional (Région de Nyon)**  
Mme Ch. Van Lancker lit le rapport (rapport en annexe).

#### **6. Communications de la Municipalité**

##### **M. R. Dotta, Syndic**

##### Transports publics

Il n'y a pas de changements concernant la ligne TPG 55 en 2021. Pour la ligne TPN 813, la correspondance entre Coppet et Crassier est assurée toutes les heures le dimanche au lieu de toutes les deux heures. Les horaires des deux lignes nocturnes qui desservent la Commune (TPN 891 « Afterbus » depuis Coppet et la ligne NT « Noctambus » depuis la place Bel-Air à Genève) restent inchangés, mais le réseau nocturne de toute la région demeure suspendu jusqu'à nouvel avis à cause de la pandémie.

La Commune poursuit les discussions avec les divers partenaires institutionnels afin de revoir le tracé de la ligne TPG 55 entre Versoix et Chavannes-des-Bois, notamment pour décharger le trafic sur le chemin Jules Coindet ainsi que pour planifier le prolongement de la ligne jusqu'aux hauteurs de Sauverny France.

Les mandataires de la ligne, le canton de Genève et le canton de Vaud, veulent cependant d'abord entamer des échanges sur l'ensemble des lignes transfrontalières avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex avant de se positionner sur le projet du nouveau tracé de la ligne 55.

##### Nouveaux sites internet

Le nouveau site web de la Commune est presque abouti. Il sera mis en ligne début 2021.

L'Assemblée des Syndics de Terre Sainte a approuvé la création d'un tout nouveau site web pour la région qui sera mis en ligne début 2021.

En lançant un site web interactif pour les habitants de Terre Sainte et au-delà, l'Assemblée des Syndics souhaite notamment fédérer et promouvoir l'offre culturelle, sportive et de loisirs ainsi que mettre à disposition des informations pratiques pour la vie quotidienne et un agenda pour l'ensemble des communes de Terre Sainte.

#### Facture sociale et initiative populaire SOS Communes

M. R. Dotta fait une présentation sur l'initiative populaire « SOS Communes », dont il est membre du comité et répond à diverses questions (présentation en annexe).

#### **M. R. Beaud, Municipal**

##### Ressources humaines

Rien de nouveau à signaler depuis la dernière séance du CG à fin septembre.

##### Etat des finances communales

Au début de l'exercice en cours, l'endettement a pu être réduit de CHF 1'700'000.- et se monte actuellement toujours à CHF 7'500'000.-.

La Municipalité a approuvé le renouvellement d'un emprunt de CHF 3'000'000.- sur une année au taux de 0,00%. Pour information, jusque-là, le taux était de 0,2%.

Au niveau des liquidités, compte tenu des rentrées fiscales d'un côté et de toutes les charges de l'autre, le solde de notre CCP se situe actuellement aux environs de CHF 1'100'000.- contre CHF 1'400'000.- à fin septembre 2020. De plus, les ordres restants à exécuter avant la fin de l'année, notamment le 4<sup>ème</sup> acompte de la péréquation intercommunale, va réduire le solde de notre CCP aux environs de CHF 850'000.-, ce sous réserve de rentrées fiscales possibles et du décompte final à recevoir du canton d'ici mi-février 2021. A ce stade, l'on peut donc observer une sensible contraction de nos liquidités.

#### **M. S. Comminot, Municipal**

##### Crèche des « Petits Lutins »

Concernant le contrat de bail signé avec l'AJET, le loyer étant un peu moins élevé que prévu dans le budget.

##### Relais des Chasseurs

Le projet de couverture de la terrasse a été mis en stand-by car l'un des éléments principaux, l'accord d'augmentation du loyer, n'est pas réalisable en cette période de COVID.

##### Routes

Les travaux des chemins AF ont été terminés dans le coût estimé.

##### Déchetterie

Pour le renouvellement du contrat de transport de déchets, la commune de Commugny est passée par les marchés publics et la société « Retripa » qui a perdu, a fait recours contre cette décision.

#### **Mme M. de Matteo, Municipale**

##### APEJ

Comme déjà évoqué par les délégués du Conseil intercommunal de l'AJET et de l'ASCOT,

un projet d'une nouvelle association dédiée à l'enfance et la jeunesse en Terre Sainte est en cours de réalisation. L'objectif principal de cette nouvelle association est l'amélioration du service aux parents et tous les interlocuteurs autour de l'enfant et les familles (présentation en annexe).

#### Remerciement et divers

La Municipalité tient à remercier toute l'équipe des employés communaux pour les magnifiques décorations de Noël qu'ils ont réalisées en dehors de leurs heures de travail. Le résultat est juste féérique.

#### **M. V. Quadri, Municipal**

##### Pont de Grilly

Les travaux entrepris pour la fermeture du passage des véhicules sur le pont sont terminés. Le coût total s'élève à environ CHF 9500.- et la participation de la Commune de Grilly en France est d'environ CHF 3000.-.

##### Recensement 2020

96% des ménages ont répondu au recensement. Les données sont en cours de vérification par le service du contrôle des habitants.

#### **7. Election complémentaire d'un membre de la Commission de gestion**

Mme E. Grosclaude est élue comme membre de la Commission de gestion.

#### **8. Election complémentaire d'un membre suppléant auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon**

Mme A. Patient est élue comme membre suppléante auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon.

#### **9. Préavis municipal n°05/2020 – concernant le budget 2021**

M. R. Beaud prend la parole pour relever une petite erreur survenue en page 3 du Préavis municipal n° 5/2020 sous la rubrique « Travaux » : il ne faut pas tenir compte du commentaire sous le chiffre 430.3110, seul le commentaire sous le chiffre 430.3310 est correct. La part de notre commune dans l'achat de la balayeuse intercommunale se monte à CHF 14'290.80 et est amortie sur 3 ans, soit CHF 4'763.60 par année dès 2021.

M. M. Volpi lit le rapport de la Commission des finances qui propose 3 amendements (rapport en annexe).

M. R. Beaud intervient sur les amendements proposés par la COFIN relatifs aux rubriques 210.4040 et 210.4410.

S'agissant des impôts non récurrents, soit les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers, la moitié de la somme totale de ces deux recettes aléatoires est reprise dans le calcul subséquent de la facture sociale.

La participation à la facture sociale selon décompte provisoire des charges de péréquation 2019 était supérieure de CHF 356'263.- au montant que le canton avait demandé de mettre au budget 2019. Les 2/3 de cet écart correspondent, dans le calcul de la facture sociale pour notre Commune, à la reprise de la moitié des recettes non récurrentes encaissées en 2019, soit un montant de CHF 238'458.- au titre des prélèvements conjoncturels.

L'estimation des produits non récurrents dans le budget qui est reprise pour moitié dans le calcul subséquent de la facture sociale, exige prudence, d'autant plus en cette période de pandémie dont l'ampleur des retombées sociales, économiques et fiscales est difficile à évaluer.

Le Conseil général de la Commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2020

- Vu le préavis de la municipalité n° 5/2020 du 9 novembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Vu les amendements suivants :

**1 ligne budgétaire** : 210.4040 de CHF 150'000.- à CHF 240'000.-  
accepté par 19 oui, 13 non et 6 abstentions – **accepté**

**2 ligne budgétaire** : 210.4410 de CHF 40'000.- à CHF 70'000.-  
accepté par 19 oui, 13 non et 6 abstentions – **accepté**

**3 ligne budgétaire** : 358.3180 de CHF 2'100.- à CHF 100.-  
accepté par 25 oui, 5 non et 8 abstentions – **accepté**

- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

d'approuver le budget 2021 avec les 3 amendements présentés et acceptés

Le Conseil général accepte le **préavis à l'unanimité.**

La Présidente lit **l'extrait du procès-verbal**

Le Conseil général de la Commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2020

- Vu le préavis de la Municipalité n° 5/2020 du 9 novembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Vu les amendements suivants :

**1 ligne budgétaire** : 210.4040 de CHF 150'000.- à CHF 240'000.-

**2 ligne budgétaire** : 210.4410 de CHF 40'000.- à CHF 70'000.-

**3 ligne budgétaire** : 358.3180 de CHF 2'100.- à CHF 100.-

- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

d'approuver le budget 2021 avec les 3 amendements présentés et acceptés

**L'extrait** du procès-verbal concernant le préavis municipal n° 05/2020 tel que présenté est accepté à l'**unanimité**.

#### **10. Préavis municipal n°06/2020 – concernant la révision des statuts de l'ORPC**

M. V. Quadri explique le processus concernant la révision des statuts.

Mme E. Grosclaude lit le rapport de la Commission ad-hoc (en annexe).

Le Conseil général de la Commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2020

- Vu le préavis de la Municipalité n° 6/2020 relatif à la révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

d'approuver la révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) tels que présentés

**Le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions.**

La Présidente lit l'**extrait de procès-verbal**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2020

- Vu le préavis de la Municipalité n° 6/2020 relatif à la révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

d'approuver la révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) tels que présentés

**L'extrait** du procès-verbal concernant le préavis municipal n° 06/2020 tel que présenté est accepté à l'**unanimité**.

#### **11. Divers**

M. C. Bürer, mandataire responsable avec M. A. Fiaux de la liste unique « Entente communale de Chavannes-des-Bois » en vue de la nouvelle législature, prend la parole pour donner des compléments d'information et pour encourager les membres du Conseil à s'y inscrire. La liste sera disponible au Greffe jusqu'au 18 janvier 2021 à 12h.

M. R. Beaud informe l'assemblée qu'il ne se présentera pas lors des prochaines élections municipales. Le Conseil général le remercie pour son excellent travail.

M. R. Dotta prend la parole pour présenter sa liste de candidats à la Municipalité pour la prochaine législature qui est constituée des personnes suivantes : M. R. Dotta, Mme V. Green, M. D. Vergani, Mme K. Anderson Sparks et M. M. Volpi.

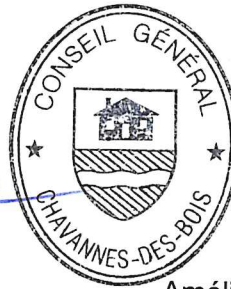
M. S. Comminot présente à son tour sa liste de candidats à la Municipalité pour la prochaine législature qui est constituée des personnes suivantes : M. S. Comminot, Mme M. de Matteo, M. V. Quadri, M. S. Liardon et Mme R. Alma.

La Présidente lève la séance à 22h20.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente

Rita Alma



La Secrétaire

Amélia Elkhuisen Morgado



Madame Monsieur Odiard  
4a, chemin des Sports  
1290 Chavannes-des-bois

Madame la Présidente  
Rita Alma  
Rue de la Branvaude 42  
1290 Chavannes-des-bois

Chavannes-des-Bois, le 11 décembre 2020

Madame la Présidente,

Nous vous prions de trouver ci-joint un projet de construction pour un Terrain Multisports, que nous souhaitons présenter à la commune.

Nous vivons au chemin des Sports, mais malheureusement, nous disposons que de terrains de Tennis.

Les enfants qui jouent sur le terrain qui dispose de 2 buts, ne sont pas en sécurité, étant donné qu'il n'est pas clôturé, et bordé par la route ainsi que le parking, de plus lors des périodes pluvieuses, le terrain reste détrempé et impraticable, pendant de longues périodes.

Voilà quelques raisons qui nous ont poussés à penser à la création d'un espace sécurisé et praticable pour nos enfants.

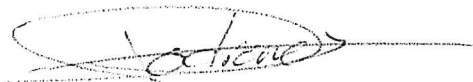
Le terrain peut recevoir des joueurs de football et de basket-ball, sachant qu'il y a déjà des petits groupes le weekend qui viennent faire des entraînements, un terrain serait l'occasion de peut-être développer des équipes de sports au sein du village.

En espérant que notre projet, reçoive, le retour attendu, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos cordiales salutations.

Madame Sophie Odiard



Monsieur Pascal Odiard



Annexes : Projet de construction

Devis

Divers produits complémentaires.

## Rapport sur l'activité des SITSE fin 2020

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis notre dernière séance, le conseil intercommunal des SITSE s'est réuni le 12 novembre dernier à Chavannes-de-Bogis, qui a à son tour offert son hospitalité à notre association.

A cette occasion, le conseil a tout d'abord accepté le budget 2021 des SITSE, qui prévoit une perte de CHF 13'575.00 pour l'exploitation de la STEP, une perte de 117'700.00 pour l'exploitation du réseau des collecteurs et un bénéfice de 127'375.00 pour l'exploitation du réseau d'eau potable, ce qui fait qu'une perte globale de 3'900.00 est prévue pour 2021. Tous les points particuliers des divers postes du budget ont été clairement expliqués et justifiés tant par notre boursier que par le comité de direction.

Au niveau des frais administratifs, l'engagement d'un nouveau collaborateur à 50%, des honoraires de consultant pour l'étude d'un troisième but optionnel concernant la transition énergétique justifient une augmentation d'environ 60'000.00 CHF par rapport au budget de l'année en cours.

Pour l'exploitation de la STEP, toutes les augmentations sont en relation avec les nouvelles exigences auxquelles nous sommes soumis et à la légère augmentation des taux des emprunts à court terme suite à la Covid19.

Pour l'exploitation des collecteurs, la reprise des divers cours d'eau qui servent à récolter une partie des eaux claires justifient largement le déficit d'exploitation envisagé par la nécessité de formations spécifiques de nos collaborateurs, des primes d'assurance et des frais réels engendrés de l'ordre de 50'000.00 CHF.

Pour l'exploitation de l'eau potable, il convient de noter que 3 de nos 4 sources ne peuvent désormais plus être utilisées pour l'approvisionnement, ce qui va nous contraindre à puiser davantage d'eau du lac, avec pour conséquence une forte augmentation de la consommation électrique et également une augmentation des problématiques liées aux eaux jaunes. De plus les nouveaux contrôles exigés par la législation nous contraignent à recourir à un laboratoire privé.

Après avoir reçu toutes les explications nécessaires, les délégués ont accepté le budget 2021 à l'unanimité.

L'assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité une demande de crédit de 287'000.00 CHF pour le remplacement des pompes de la STAP de Commugny et la modification nécessaire de tout l'appareillage, car le système choisi à l'époque n'était pas le plus adéquat pour le résultat recherché.

Concernant le 1er but optionnel eau potable, le conseil a accepté ici à l'unanimité les crédits relatifs au renforcement du réseau d'eau potable au Chemin des Uttins à Bogis-Bossey (80'000.00 CHF) et au remplacement de la conduite du Chemin des Chapelles à Founex, qui a été à l'origine de l'inondation de la salle communale (167'000.00 CHF).

Puis nous a été présenté les travaux pour remplacer la conduite d'eau sous pression située sous la route Suisse RC1 à Coppet, travaux menés conjointement à la requalification du Bourg, pour un montant de CHF 490'000.00 et en vue de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des nombreux raccordements du secteur. Ce préavis a aussi fait l'objet d'un vote unanime.

Pour le 2<sup>ème</sup> but optionnel, le conseil s'est ensuite prononcé sur 2 objets concernant à nouveau la traversée du Bourg de Coppet et ses travaux de requalification de la RC1 pour un montant de CHF 87'000.00 et enfin pour la mise en conformité du réseau des collecteurs du chemin de la Crottat à Mies pour CHF 155'000.00 (mise en séparatif). Ces 2 préavis ont là aussi été adoptés unanimement.

Pour le conseil intercommunal des SITSE

André Fiaux, président



Chavannes-des-Bois, le 14 décembre 2020

## Rapport des délégués du Conseil Intercommunal de l'AJET

Mesdames, Messieurs,

Le CI de l'AJET s'est réuni le 19 novembre 2020 pour sa séance ordinaire.

Le CODIR présente la situation de la rentrée 2020. Dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Les UAPE sont bien remplies.

Depuis le 4 novembre dernier, tout le personnel a l'obligation de porter le masque en continu que ce soit dans les UAPE ou les crèches.

Depuis le 10 novembre dernier, la baraka a dû fermer car celui-ci ne rentre pas dans le cadre de la prise en charge du parascolaire à proprement dit.

Concernant la fermeture des crèches et UAPE de mars et avril dernier, l'AJET n'a pas pu facturer de prestation et donc a dû faire face aux charges fixes sans rentrées financières. Depuis, le canton de Vaud a couvert le 67% des charges. De plus, une aide de CHF 4'000.- a aussi été octroyée pour l'ouverture de l'accueil d'urgence.

Les Coppalines devraient débiter les travaux de mise aux normes au début du mois de janvier 2021. Il est prévu que dès la rentrée scolaire 2021, celle-ci fonctionnera avec 78 places d'accueils (contre 66 places actuellement).

Cette année l'AJET a dû fournir un dossier auprès de la LAJE pour obtenir à nouveau la reconnaissance et ainsi obtenir les subventions de l'état. Ceci est obtenu pour les 5 prochaines années (jusqu'en 2025) avec deux conditions qu'il faut remplir d'ici décembre 2021. La première est l'obligation d'offrir un accueil aux 7P et 8P pour le midi et l'après-midi. Les enfants s'inscrivent pour l'année complète même s'ils ne souhaitent plus fréquenter la structure. S'il n'y a pas plus de 9 inscrits, la plage ne sera pas ouverte. Une grille tarifaire unique sera mise en place.

On nous présente aussi le projet de création d'une nouvelle association qui regroupera l'AJET et l'ASCOT. Les neuf communes ont donné leur feu vert pour avancer dans ce projet. Chaque commune a constitué une commission qui devra rendre un rapport sur les statuts de la nouvelle association.

Le souhait des instigateurs de la nouvelle association est qu'elle entre en vigueur pour la nouvelle législature.

Deux préavis sont présentés et adoptés à la majorité. Le premier concernant le règlement et conditions d'admission pour le Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte. La fréquentation est libre et le tarif est unique car il n'est pas considéré comme un accueil parascolaire et ne reçoit pas de ce fait de subvention. Le deuxième préavis concerne le nouvel accueil pour les 7P et 8P. Cet accueil est proposé pour répondre à l'obligation de fournir un accueil demandé par LAJE pour recevoir la reconnaissance du réseau et ainsi continuer à percevoir les subventions.

Cet accueil sera proposé 4 jours par semaine le midi et l'après-midi. Ce sera proposé au point rencontre au Chaucey. En revanche, s'il n'y a pas 9 inscrits, l'accueil n'ouvrira pas.

Le dernier préavis concerne le budget qui présente une augmentation de 5%. Cette augmentation est dû aux 18 places d'APEMS, ainsi que l'augmentation des places dans les UAPE. En outre, l'OFASE oblige de déclarer les repas des éducateurs comme salaire en nature et de ce fait, il y a des charges supplémentaires à déclarer. Les frais des CAV ont baissé car les horaires d'ouverture ont été réduits et le nombre d'enfant fréquentant les CAV est en baisse. La charge pour les communes a augmenté au final de 3,6% et le budget est adopté à la majorité.

Sophie BERTALAN



Chavannes-des-Bois, le 25 novembre 2020

## Assemblée de l'ASCOT du 25 novembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière assemblée de l'ASCOT le 25 novembre 2020, le budget 2021 nous a été présenté ; il est semblable au budget 2020. Après quelques explications et sur recommandation de la Commission de gestion, le budget pour l'année 2021 a été accepté.

La ludothèque se trouve désormais aux Rojalets, elle ouvre ses portes de 15h15 à 16h15 pour les élèves, et à partir de 16h15 pour les adultes également. Elle dispose d'un grand choix de jeux de société, accessible à tous les âges.

Actuellement, 1940 élèves sont scolarisés en Terre Sainte, 1000 le sont dans le primaire, 380 à Necker et 560 aux Rojalets.

Cette année 2020 a été marquée, en marge de la pandémie du Coronavirus, par l'annulation de beaucoup de manifestations et nous nous sommes vus imposer des restrictions.

Le corps enseignant et les élèves sont également concernés par l'ensemble de ces mesures :

- Port du masque pour tous, en tout temps sauf exception au repas du midi
- Annulation des camps et des sorties scolaires, à part éventuellement une journée spéciale
- Annulation des voyages de classe à l'étranger
- Les joutes sportives et les fêtes de fin d'année n'auront pas lieu

L'étude d'un rassemblement de l'ASCOT et l'AJET sous la même entité est en cours, avec la volonté commune de créer une nouvelle association Jeunesse et Enfance. Pour le moment, l'ensemble des municipalités a donné son accord à l'étude.

Ensuite, Madame Véronique Lorenzini nous a présenté LIFT.

L'association LIFT est composée de personnes qui s'engagent avec conviction en mettant à disposition leur savoir-faire, leurs conseils et leurs connaissances.

Leur vision : permettre à tous les jeunes, qui n'ont pas les bonnes conditions de départ, de trouver facilement et directement une solution de formation professionnelle à la fin de leur scolarité obligatoire.

L'association offre des places de travail hebdomadaires sous forme de stages de 2 à 3 heures par semaines pendant 3 mois, pour se familiariser avec le monde du travail. Plusieurs stages peuvent être effectués dans l'année. LIFT met en lien et favorise le contact entre les jeunes et les entreprises de la région. Pour le moment, une vingtaine d'entreprises partenaires régulières se sont engagés dans ce projet.

LIFT a été fondé à Bern et Zurich en 2006 et se développe à Coppet depuis 2013. L'association a beaucoup de succès et de retours positifs. En 2019, 61.3 % des jeunes qui ont participé à ce programme ont trouvé une solution de formation.

En Terre Sainte, il y a actuellement 19'000 habitants, en 2010 nous étions 10'000, ce qui nous amène plus d'élèves. En 5 ans, nous avons accueillis 300 élèves supplémentaires. Il nous manque des classes et des salles de gym.

Pour l'avenir, plusieurs projets sont à prévoir :

- pour le Site du Greny-Necker : 1 salle de gym triple, 12 classes, 2 salles de dégagement, agrandissements UAPE et restaurant scolaire, construction d'installations sportives extérieures
- pour le site des Rojalets : projet général avec salle de gym et services intercommunaux, transformation des installation sportives extérieures
- pour le pôle du Sud : nouvelle UAPE et salle d'appui, récupération de tous les locaux pour l'école

Chavannes-des-Bois, le 9 décembre 2020

Philippe Ducrest



Ursina Bänziger



## **Rapport du délégué au conseil intercommunal de l'association de communes Région de Nyon.**

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs du conseil général, le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon, qui regroupe 41 des 47 communes du district de Nyon, s'est réuni les 24 septembre et 9 décembre derniers.

A cette occasion, l'approbation de l'ensemble des préavis suivants a été votée :

- les comptes 2019,
- le rapport de la Commission de Gestion sur la gestion de l'exercice 2019,
- la reconduction du DISREN (Dispositif d'Investissement solidaire) pour la période 2020-2025,
- l'octroi d'un prêt à la Sofren (Société Foncière de la Région Nyonnaise) pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon, qui abrite le Secrétariat régional de l'association,
- la demande de crédit de 80'000 CHF pour l'étude de la planification des parkings d'échange (ou P+ R) du district de Nyon,
- la demande de crédit de 100'000CHF pour la démarche de Transition écologique 2020-2022 du Grand-Genève
- et la demande de crédit de 200'000 CHF pour l'établissement du système de gestion des zones d'activité (SGZA) du district de Nyon.

Le délibérant a par ailleurs accepté un budget 2021 poursuivant les efforts entamés l'année dernière avec un total de charges à CHF 8'349'900, en diminution par rapport au budget 2020 (CHF 10'777'000) et 2019 (CHF 11'392'042) CHF.

La cotisation par habitant est maintenue à CHF 20, montant qui est restée stable depuis plus de dix ans, alors que les charges ont subi l'augmentation du coût de la vie et que les missions confiées à l'association de communes n'ont cessé de se complexifier.

Le délibérant a également approuvé le préavis 60-2020 afin de reconduire le partenariat avec l'Usine à Gaz, par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2021-2024, engageant la Région de Nyon aux côtés de la Ville de Nyon et du Canton de Vaud. La Région de Nyon réalisera un apport total de CHF 340'000, crédit adapté à la situation financière actuelle de l'association de communes et configuré sous forme d'augmentation progressive de l'apport annuel, qui en 2024 atteindra le niveau du soutien à l'ancienne Usine à Gaz. En ce sens, aucune hausse n'aura lieu par rapport au montant octroyé en 2017, avant les transformations.

Le comité de direction a en outre dû se prononcer sur une interpellation de Monsieur Claude Farine au sujet du projet de patinoire régionale.

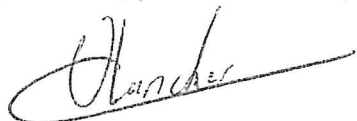
Pour rappel, ce dernier avait interpellé Région de Nyon afin de savoir pourquoi le projet de patinoire régionale soutenue par l'association s'était finalement transformée en un projet de patinoire située sur la commune de Gland et financée par un privé.

En substance, le comité de direction a répondu qu'une patinoire entrait effectivement dans la définition générale d'un projet à vocation régionale. Toutefois, l'association Région de

Nyon a rapporté qu'elle ne pouvait imposer sa participation aux projets en cours dans les communes membres mais que l'octroi d'un financement par le DISREN pourrait s'envisager si une demande formelle dans ce sens était faite par la Ville de Gland pour la réalisation de la patinoire.

Ensuite à titre informatif, il est important de relever que dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat vaudois en matière de mobilité douce, l'association a également renforcé dès la mi-décembre l'offre de plusieurs lignes de bus régionales. Ainsi, dans le district de Nyon et notamment entre Coppet et Gland, de nouvelles courses ont été ajoutées sur la ligne TPN 811 en semaine, pour proposer une cadence de 30 minutes toute la journée, ceci grâce à deux allers-retours supplémentaires le matin et deux autres l'après-midi (jusqu'ici seules les heures de pointe étaient desservies). L'offre le week-end a également été améliorée sur les lignes TPN 810 Nyon-La Rippe, 813 Coppet-Crassier et 815 Nyon-Gingins, avec un bus toutes les heures le dimanche (au lieu d'uniquement deux heures actuellement) et des ajouts de courses le samedi matin.

Enfin, sous le slogan "La montagne à deux pas de chez vous", l'association de communes encourage les habitants du district à profiter des divers domaines skiabiles qu'elle développe ou soutient. Dans ce cadre, notons que les enfants de 6 à 12 ans (inclus) résidant dans les communes membres de la Région de Nyon bénéficieront cette saison d'hiver 2020-2021 de l'accès gratuit aux remontées mécaniques Télé-Dôle du village de Saint-Cergue. Pour cela, il leur faudra simplement présenter à la caisse des téléskis une pièce d'identité et un justificatif de domicile (document officiel mentionnant l'adresse ou toute facture destinée au ménage familial, p. ex. électricité, téléphone, loyer).



Christine Van Lancker pour Chavannes-des-Bois, le 14 décembre 2020.

# Conseil Général de Chavannes-des-Bois

## 14 décembre 2020



La facture sociale cantonale, c'est quoi?

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement
- Assurance-maladie
- Revenu d'insertion et participation à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille
- Bourses d'études et d'apprentissage
- Montant global en 2019: CHF 1.8 milliard

→ La facture sociale en soi n'est pas contestée





## Conseil Général de Chavannes-des-Bois 14 décembre 2020

- Qui décide les dépenses ?
- Le canton
- Qui paie les dépenses (situation 2019) ?
- Le canton à hauteur de 52%
  - Les communes à hauteur de 48% (selon système péréquatif qui tient compte de la capacité financière d'une commune)
  - Dès 2004 répartition 50/50; dès 2016, l'augmentation annuelle du montant (taux de référence prévu dans la loi: 4.5%) arrêté en 2015 est prise en charge à 2/3 par le canton et à 1/3 par les communes
- Principe constitutionnel «qui commande paie» n'est pas respecté; entre 2004 - 2019 les communes ont versé 3.2 Mrd. supplémentaires au canton



# Conseil Général de Chavannes-des-Bois

## 14 décembre 2020



Situation financière des communes  
(selon analyse de l'UCV en 2019)

- En proportion, les communes doivent soutenir une dette 7.2 fois plus élevée que celle du canton, avec la même marge d'autofinancement.
- En proportion, les communes doivent faire face à des investissements 3.5 fois plus élevés que ceux du canton.

→ La situation financière des communes est de plus en plus difficile: gel des investissements, hausses d'impôts et endettement

# Conseil Général de Chavannes-des-Bois

## 14 décembre 2020



**Alors que faire? Deux propositions concrètes**

**Accord entre le Conseil d'état et l'UCV**  
**Point principal**

- **Prise en charge progressive de CHF 150 Mio. supplémentaires par le canton à l'horizon 2028**
- **Selon l'accord, les communes devraient prendre en charge 36.7% des coûts totaux en 2028 (contre 48% en 2019)**

**→ Un pas dans la bonne direction, mais rien ne change dans le fond vu l'augmentation annuelle de la facture sociale**



# Conseil Général de Chavannes-des-Bois

## 14 décembre 2020

Ou alors ?

Initiative SOS Communes

Points principaux

- Reprise totale de la facture sociale par le canton
- Bascule de 15 points d'impôts en faveur du canton

→ **Respect du principe «qui commande paie» et du processus démocratique ; toutes les communes seront gagnantes et retrouveront de l'autonomie financière**



## **Conseil Général de Chavannes-des-Bois**

### **14 décembre 2020**

**Facture sociale / Chavannes-des-Bois**

**Montant facture sociale en 2018 (comptes) : CHF 1'075'826**

**Montant facture sociale en 2019 (budget) : CHF 1'170'450**

**Montant facture sociale en 2019 (comptes) : CHF 1'589'128**

**Total charges en 2019 (comptes): CHF 5'985'375**

**→ Augmentation de la facture sociale entre 2018-2019 de 47.7%;  
elle représente désormais 25.5% du total des charges;  
difficulté de planifier des budgets**

# Conseil Général de Chavannes-des-Bois

## 14 décembre 2020

Facture sociale / Chavannes-des-Bois

Questions ou commentaires ?

Pour plus d'information, veuillez par exemple consulter les sites suivants: [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch) ; [www.adcv.ch](http://www.adcv.ch) ; [www.vd.ch](http://www.vd.ch)  
[www.sos-communes.ch](http://www.sos-communes.ch)

La récolte de signatures pour l'initiative SOS Communes commencera à la mi-janvier 2021.

Merci pour votre attention.



**ASCOT** | association scolaire  
de terre sainte

**AJET** | association pour l'accueil  
de jour des enfants de terre sainte

# Création d'une nouvelle association dédiée à l'enfance et la jeunesse en Terre Sainte

Conseil général de Chavannes-des-Bois 14 décembre 2020



# 1. ASCOT, Association scolaire de Terre Sainte

- Création en 2010 pour répondre aux exigences de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire)
- 9 communes de Terre Sainte
- Toutes les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire
  - > bâtiments scolaires, transport des élèves, restaurants scolaires, devoirs surveillés, sports facultatifs,...
- Un comité de Direction (1 municipal par commune membre)
- 9 collaborateurs
- 1'900 enfants pris en charge avec les établissements scolaires

## 2. AJET, Accueil de jour des enfants de Terre Sainte

- Création en 2009 pour répondre aux exigences de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour)
- Regroupe les 9 communes de Terre Sainte
- Un comité de Direction (1 municipal par commune membre)
- Une direction opérationnelle (4 personnes) et 148 collaborateurs
- Les tâches de l'Ajet > Organiser l'accueil de jour des enfants des communes membres
- L'Ajet gère : 3 crèches, 7 unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE), 19 accueillantes en milieu familial (AMF), un centre de jeunes, 1 centre d'animation de vacances
- Près de 1'300 enfants accueillis

### 3. De nombreuses interdépendances et imbrications au quotidien entre l'Ascot et l'AJET aujourd'hui

- Devoirs surveillés exigé par la LEO -> Obligation de l'ASCOT
    - > 3 à 6P ils sont organisé par l'AJET
  - Accueil parascolaire des 1-8P exigé par la LAJE -> Obligation de l'AJET
    - > 7-8P Restaurant scolaire Necker (ASCOT)
    - > 7-8P Point Rencontre Necker (ASCOT)
- Les transports scolaires (Ascot), les transports du mercredi extra-scolaires concernent l'Ajet.
- des tâches qui dépendent les unes des autres

## 4. Objectifs d'un regroupement AJET + ASCOT

- **Un seul «guichet»** pour les parents pour tous les services concernant aux enfants et à la jeunesse (Ecole à journée continue).
- **Une seule administration** pour la gestion de la journée de l'enfant → meilleure circulation de l'information
- **Rationalisation** des instances politiques (1 Comité de direction, 1 Conseil intercommunal)
- **Une direction opérationnelle** en soutien également à l'ASCOT

## 5. Les points déjà en commun pour l'AJET et l'ASCOT

- Mêmes enfants et mêmes familles
- Mêmes communes membres
- Statuts quasiment identiques
- Mêmes Comités de direction
- Même boursier
- Même site internet
- Mêmes bureaux
- Même solution informatique
- Mêmes prestataires de repas et de transport

## 6. Pourquoi une nouvelle association et pas une fusion

**Fusion:** Décision par les deux Codir et validation par les deux CI (nouveaux statuts et dissolution)

**Nouvelle association:** Décision de création par chaque Municipalité et validation des nouveaux statuts par chaque Conseil Communal / Général

- Transparence
- Implication des élus de chaque commune
- Pour que les collaborateurs repartent sur un pied d'égalité dans une nouvelle association

## 7. Démarches entreprises

- Février 2020 Présentation du projet aux 9 Municipalités de Terre Sainte.
- Mars à août 2020 Rencontre avec la préfecture et le service des communes pour clarifier le processus politique de cette création
- Septembre 2020 Présentation de l'étude de faisabilité à toutes les Municipalités.
- 10 novembre 2020 Présentation aux commissions consultatives de toutes les communes
- Novembre 2020 Mise en consultation du projet de statuts dans toutes les communes (commission consultative et Municipalités)
- -> Accord unanime pour la création de cette nouvelle association.

Préavis > Validation par tous les Conseils communaux / généraux au printemps 2021

Projet de statuts préavisé favorablement par le Service des Communes et la DGEO (*Direction générale de l'enseignement obligatoire*)

# APEJ

Association pour l'Enfance et la Jeunesse de  
Terre Sainte



## Rapport

### sur le Préavis municipal 5/2020 concernant le budget 2021

La Commission des finances s'est réunie le 23 novembre et le 3 décembre 2020 en vue de l'analyse du préavis municipal soumis au Conseil général du 14 décembre 2020. Une séance a eu lieu avec la Municipalité durant laquelle la Commission a obtenu toutes les réponses aux questions soulevées.

Dans l'ensemble le budget paraît prudent, notamment en vue des variations importantes tant au niveau des entrées fiscales récurrentes que des charges cantonales.

La Commission des finances relève toutefois qu'un déficit de CHF 185'999.- est prévu au budget alors qu'il aurait été plus sain, vu la situation financière de la commune, de viser un budget à l'équilibre.

Concernant les rentrées fiscales non récurrentes la Commission des finances souligne une nouvelle fois l'importance d'utiliser systématiquement la même règle pour fixer le montant des gains immobiliers et des droits de mutation. Par conséquent, la commission des finances propose de calculer ces montants sur la base de la moyenne des cinq dernières années. En appliquant cette méthode qui a l'avantage de lisser les variations sur plusieurs années, les gains immobiliers à fixer au budget 2021 s'élèveraient alors à CHF 70'000 (en arrondissant ce chiffre à la baisse) et les droits de mutation à CHF 240'000 (chiffre arrondi à la baisse).

La Commission relève en outre que les dépenses récurrentes liées à la place de pique-nique augmentent depuis la création de celle-ci et qu'il serait raisonnable d'y mettre un frein. Le montant de CHF 2'000 inscrit au budget 2021 concernant la surveillance de la place de pique-nique durant le week-end pour faire face à quelques plaintes au sujet de bruit excessif apparaît comme étant superflu. En effet, tout citoyen peut annoncer à la gendarmerie un éventuel tapage diurne ou nocturne sans que cela ne vienne grever le budget communal.

En tenant compte des trois modifications proposées par la Commission des finances, le déficit prévu au budget 2021 serait ramené de CHF 185'999.60 à CHF 63'999.60.

Enfin, la Commission des finances relève avec satisfaction que la Municipalité lui a confirmé renoncer à l'investissement prévu concernant la couverture de la terrasse du relais des Chasseurs pour cette législature. Ce montant était apparu comme imprudent aux yeux de la Commission des finances qui a notamment relevé les risques liés à l'activité de restauration durant la pandémie.

Au vu de ce qui précède et dans la mesure où le plan d'investissement n'est pas soumis ce soir à l'approbation du Conseil général, la Commission des finances propose trois amendements au préavis n° 5 / 2020 :

1. Amendement de la rubrique 210.4060

Au lieu des CHF 150'000 budgétés pour les droits de mutation, la Commission propose CHF 240'000, ce qui correspond à la moyenne des cinq dernières années.

2. Amendement de la rubrique 210.4410

Au lieu des CHF 40'000 budgétés pour les gains immobiliers, la Commission propose CHF 70'000, ce qui correspond à la moyenne des cinq dernières années.

3. Amendement de la rubrique 358.3180


Au lieu des CHF 2'100 budgétés pour les honoraires et prestations de services de la place de pique-nique, la Commission propose CHF 100, ce qui correspond aux montants budgétés précédemment.

A l'unanimité, la Commission des finances recommande donc au Conseil général d'adopter le Préavis n° 2/2020 avec les trois amendements proposés ci-dessus.

Chavannes des Bois, le 11 décembre 2020



Vanessa Green



Marc Demierre

Thierry Lachavanne



Moreno Volpi



Alain Berger



## Conseil général de Chavannes-des-Bois

Commission ad hoc pour l'étude du préavis 06/2020

### Rapport de la commission ad hoc

sur la révision des statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du district de Nyon

La commission ad hoc a rencontré la Municipalité le 23 novembre 2020 pour obtenir des informations complémentaires sur ledit préavis et s'est réunie ensuite pour l'analyser et rédiger ce rapport. Il s'agit d'une modification des statuts de 2013 qui concerne principalement les aspects suivants :

- Déménagement du siège dans les locaux de Prangins (Art. 3)
- Introduction de la représentation des organes délibérants des communes au sein de l'assemblée intercommunale (Art. 10)
- Modification du quorum (Art. 15)
- Augmentation du plafond d'endettement de l'association à CHF 3'000'000 (Art. 26)
- Introduction d'une majorité qualifiée de 90% des communes pour l'acceptation des préavis déposés (Art. 40)

La commission ad hoc comprend la nécessité de modifier les articles 3, 10, 15 et 40 comme expliqué dans le préavis. L'ORPC nécessitait un espace plus grand pour pouvoir accomplir ses tâches opérationnelles et pouvoir répondre à l'évolution sur ces dernières années des nombreuses missions assumées par la protection civile.

En outre, il est légitime et pratiqué dans nombre d'associations intercommunales d'introduire à hauteur de 50% maximum une représentation des organes délibérants des communes au sein de l'assemblée intercommunale, ainsi que de qualifier le quorum par la majorité absolue du total des voix et des communes. Cela permettrait un allègement décisionnel et financier, ainsi qu'une meilleure efficacité.

Concernant la modification de l'article 26, la commission ad hoc relève, selon les informations reçues, qu'une augmentation si importante du plafond d'endettement (de CHF 1'000'000 à CHF 3'000'000) serait principalement due aux travaux de rénovation et d'adaptation structurelle du site, pour lequel l'ORPC a acquis de la Confédération un droit Distinct Permanent (DDP), ou droit de superficie. Le contrat a été signé en juin 2016 pour une durée de 60 ans et prévoit l'obligation d'entretien du bâtiment par l'ORPC, ainsi qu'un loyer annuel à la Confédération de CHF 18'000.-. Il sied aussi de relever que le loyer du siège précédent (caserne de Nyon) se montait à CHF 100'000.- par année.

Bien que le préavis mentionne que cette augmentation ne constitue pas un blanc-seing pour le CODIR (Comité de Direction) de par le fait que chaque préavis doit être approuvé par le Conseil Intercommunal, il faut rappeler que cette augmentation

DJ

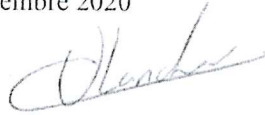
importante avait déjà soulevé de nombreuses questions lors de la présentation du projet de révision. En outre, il ne faut pas oublier que le CODIR a quand-même une marge d'action jusqu'à CHF 20'000 par ligne extrabudgétaires sans devoir chercher l'autorisation du Conseil Intercommunal par le biais d'un préavis.

Cela étant, la commission ad hoc recommande à l'unanimité l'adoption par le Conseil général du préavis 06/2020 tel que présenté par la Municipalité.

Chavannes-des-Bois, le 4 décembre 2020



Eléonore Grosclaude



Christine Van Lancker



Diego Vergani